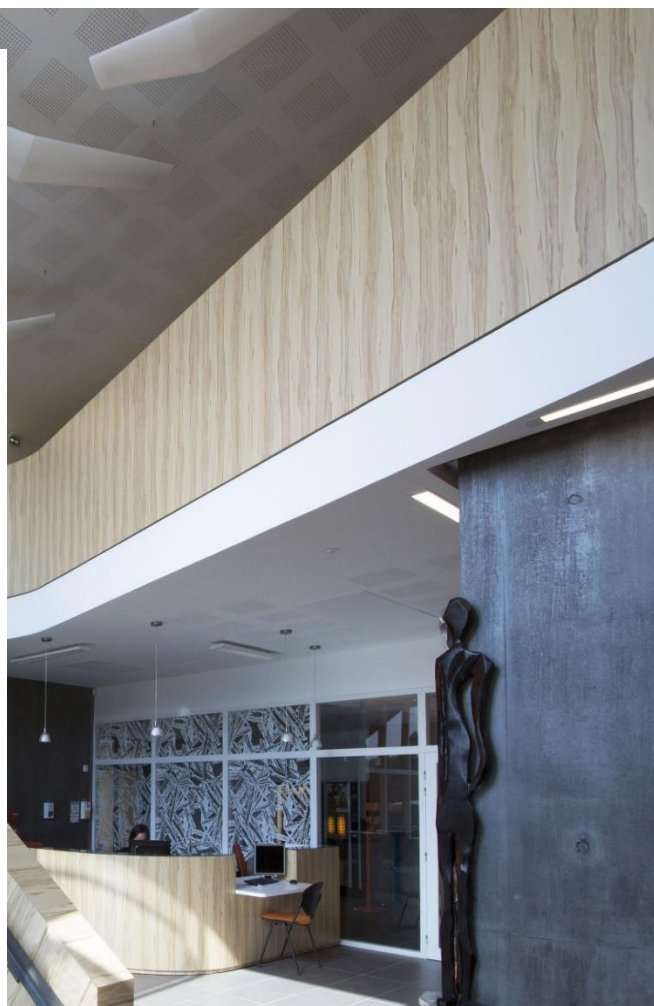

RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL
DE 2^e CLASSE
(Cat. C)



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS**

Tel : 02.31.15.50.20



L'examen professionnel d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2020 a été ouverte dans le département du Calvados par l'arrêté 2019/101 du 05.07.2019 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados.

La période de retrait des dossiers était fixée du **10 septembre au 02 octobre 2019** et la date de clôture **le 10 Octobre 2019**.

Les candidats ont pu s'inscrire parmi **8 spécialités** dont **27 options**. La première épreuve a eu lieu le 16 janvier 2020 au Centre des Congrès de Caen. Au regard du contexte lié à l'épidémie COVID19, et comme suite à l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus, les épreuves pratiques, initialement prévues entre le 16 mars et le 15 mai 2020, ont été reportées entre le 18 juin et le 23 septembre 2020.

Le jury :

Composé de 6 membres répartis dans trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un représentant de la CAP C.

Une dizaine d'intervenants ont été désignés pour la correction des copies des épreuves d'admissibilité.

Les épreuves pratiques d'admission ont été organisées avec l'aide de quelques collectivités, du GRETA, du CFA de Caen, de CAMPUS FORMATION, du CESR, de H Prévention-Formation Sécurité.

Mme Martine DELAUNAY
M. Yannick PAVIS

Mme Bénédicte LEPETIT

Mme Laure CHAMOIN
M. Jean-Louis VERON
M. Pierre MONTAIGNE

Maire-Adjoint AMAYE SUR ORNE - Présidente du Jury
Conseiller Municipal de Petiville – Suppléant de la Présidente du Jury
Fonctionnaire de Catégorie B Communauté de Communes
Normandie Cabourg Pays d'Auge
Personnalité qualifiée- CU CAEN LA MER
Personnalité qualifiée - CU CAEN LA MER
Membre de la CAP compétente

Les conditions d'admission à concourir :

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint technique et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, **les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude.**

En conséquence, la combinaison de ces deux dispositions permet aux candidats de se présenter à une session de l'examen s'ils remplissent les conditions d'accès au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit cette session.

Les candidats aux examens professionnels doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions (2^e alinéa, article 8 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

Elaboration des sujets :

Le sujet de l'épreuve écrite a été élaboré dans le cadre de la concertation entre CDG Normands.

Une épreuve écrite à caractère professionnel, **portant sur la spécialité choisie** par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, **en trois à cinq questions** appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes et techniques du candidat (coefficient 2 – Temps : 1h30).

Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, **au sein de la spécialité** considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité (Fixée par le jury entre 1 heure et 4 heures -coefficient 3).

Quelques données chiffrées :

Inscrits	Présents	% Pres.
147	138	93,87%

Moyenne	note + élevée	note + basse	note inférieure à 5/20
9,61	18,00	0,00	14

Admissible Epreuve pratique	Présents Epreuve pratique	note + élevée	note + basse
124	118	18	7

Epreuve écrite sur la spécialité :

- 14 candidats ont eu une note éliminatoire
- 65 candidats ont eu une note inférieure à 10
- 20 candidats ont eu une note comprise entre 10 et 12
- 29 candidats ont eu une note comprise entre 12 et 15
- 10 candidats ont eu une note supérieure à 15

Epreuve pratique dans la spécialité :

- Pas de note éliminatoire
- 4 candidats ont eu une note inférieure à 10
- 10 candidats ont eu une note comprise entre 10 et 12
- 39 candidats ont eu une note comprise entre 12 et 15
- 65 candidats ont eu une note supérieure à 15

SPECIALITÉ	ADMISSIBILITÉ				ADMISSION			
	Inscrits	Présents	% Pres.	Moyenne	Inscrits	Présents	% Pres.	Moyenne
TOTAL GÉNÉRAL	147	138		9,61	124	118		12,91
CONDUITE DE VEHICULES	35	31		10,51	31	30		13,79
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	21	18	85,71	11,33	18	17	94,44	16,06
Conduite d'engins de travaux publics	2	2	100,00	9,88	2	2	100,00	17,00
Conduite de véhicules de transports en commun	3	2	66,67	12,13	2	2	100,00	17,00
Conduite de véhicules poids lourds	8	8	100,00	8,19	8	8	100,00	14,75
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	1	1	100,00	12,25	1	1	100,00	20,00
LOGISTIQUE ET SECURITE	11	11		6,5	9	9		11,77
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	7	7	100,00	6	5	5	100,00	15,20
Maintenance bureautique	1	1	100,00	9,75	1	1	100,00	13,00
Option : Magasinier	3	3	100,00	6,58	3	3	100,00	15,17
COMMUNICATION, SPECTACLE	1	1		4				
Agent polyvalent du spectacle	1	1	100,00	4				
ENVIRONNEMENT, HYGIENE	43	39		8,24	32	31		12,08
Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	1	1	100,00	8,5	1	1	100,00	13,50
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	27	24	88,89	8,81	22	21	95,45	13,50
Entretien des piscines	3	3	100,00	11	3	3	100,00	14,67
Qualité de l'eau	3	3	100,00	11,42	3	3	100,00	16,00
Propreté urbaine, collecte des déchets	9	8	88,89	4,25	3	3	100,00	13,42
RESTAURATION	11	11		11,66	11	10		11,49
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	8	8	100,00	12,06	8	7	87,50	10,93
Pâtissier	1	1	100,00	9,75	1	1	100,00	15,00
Cuisinier	2	2	100,00	11	2	2	100,00	13,00
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	4	4		15,81	4	4		15,93
Electrotechnicien, électromécanicien	2	2	100,00	14,88	2	2	100,00	14,50
Installation et maintenance des équipements électriques	2	2	100,00	16,75	2	2	100,00	17,50
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS	21	21		10,5	21	18		13,29
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	20	20	100,00	10,39	20	17	85,00	15,12
Bûcheron, élagueur	1	1	100,00	12,75	1	1	100,00	18,00
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	21	20		9,56	16	16		13,19
Agent d'exploitation de la voirie publique	8	7	87,50	9,57	6	6	100,00	13,17
Serrurier, ferronnier	1	1	100,00	11,5	1	1	100,00	14,00
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	6	6	100,00	11	5	5	100,00	16,80
Couvreur-zingueur	1	1	100,00	9,75	1	1	100,00	13,00
Maçon, ouvrier du béton	1	1	100,00	4,5				
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier, plombier-canalisateur)	2	2	100,00	8,88	1	1	100,00	19,50
Peintre, poseur de revêtements muraux	2	2	100,00	7,38	2	2	100,00	13,00

Remarques du jury :

Au regard des notes et des observations, on peut constater qu'une bonne partie des candidats a pu avoir quelques difficultés à l'écrit. Cependant, ces derniers sont de très bons professionnels et ont pu démontrer leur potentiel lors de l'épreuve pratique, certains ont été excellents.

De même, une petite quarantaine de candidat s'est démarqué en obtenant de très bonnes notes autant à l'écrit qu'à l'oral.

Le profil des candidats :

Répartition hommes/femmes :

41 femmes et 106 hommes ont été admis à concourir.

Origines géographiques :

	CALVADOS	AUTRES DÉP. GO	AUTRES DÉP.
TOTAL	138	8	1

Les tranches d'âges :

20 à 29 ans	20
30 à 39 ans	58
40 à 49 ans	46
50 ans et plus	23

Les diplômes des candidats :

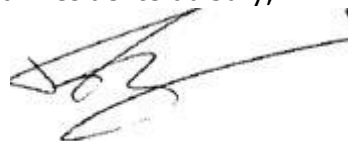
18 candidats ne possèdent aucun diplôme.

NIVEAU	CANDIDATS	POURCENTAGE
Niveau 2 (Licence)	3	2,04 %
Niveau 3 (BTS, DEUG...)	6	4,08 %
Niveau 4 (Bac)	35	23,80 %
Niveau 5 (CAP, BEP...)	79	53,74 %
Niveau 5 bis (BEPC)	5	3,40 %

La préparation des candidats :

51 candidats ont bénéficié de la formation de préparation du CNFPT. 39 de ces candidats sont lauréats.

La Présidente du Jury,



Martine DELAUNAY